Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2024 - 15655 - 2006 B 02914 - 491 798 724 - ABELIA SERVICES

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies bis du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIE**

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES

Adresse de l'entreprise : 32 L'OREE DU BOIS 13011 MARSEILLE

Numéro SIRET * : 4 9 1 7 9 8 7 2 4 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122017 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	48 718	030	37 493	11 225	13 473
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	48 718	048	37 493	11 225	13 473
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		5 000
	STOCKS — Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	19 708	070	19 708	5 423
	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 242	074	2 242	3 745
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 439	086	3 439	7 838
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	25 389	098	25 389	22 006
	Total général (I+II)	110	74 107	112	37 493	36 614	35 479

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	300	300
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	276	276
	Report à nouveau	134	10 411	21 899
	Résultat de l'exercice	136	(1 460)	(11 488
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	12 527	13 987
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 125	9 556
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 509	4 207
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	9 453	7 729
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	24 087	21 492
	Total général (I + II + III)	180	36 614	35 479

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 349
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	47		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122018	Exercice N-1 clos le 31122017
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210 640	5 986
Production vendue : biens		215	214	
Production vendue : services *		217	218 106 882	81 058
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222 (5 000)	5 000
Production immobilisée *			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230 2	11
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 102 524	92 056
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234 13 770	16 072
Variation de stock (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242 58 179	56 571
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243 683)	244 3 006	3 128
Rémunérations du personnel *			250 22 045	16 776
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 2 157	2 699
Dotations aux amortissements *			254 4 598	7 948
Dotations aux provisions			256	
Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262 4	
Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)			264 103 759	103 194
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270 (1 235)	(11 138)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS				
Produits financiers		(III)	280	
Produits exceptionnels		(IV)	290	200
Charges financières		(V)	294 225	180
Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	300	370
Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348 (VI)		
Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310 (1 460)	(11 488)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 → 312 | 314 1 460

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles *			322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350	1 085	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655								

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2) 352 | 354 2 545

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356	
Déficits antérieurs reportables : * 12 75 dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2) 370 | 372 2 545

Imprimé obligatoire
Article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018
Régime simplifié d'imposition			X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ABELIA SERVICES	32 L'OREE DU BOIS 13011 MARSEILLE
SIRET 4 9 1 7 9 8 7 2 4 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ACTIVITES D'AIDE A DOMICILE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 545
	Bénéfice imposable à 15%				

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
S.E.C. DIARRA. 7 Rue de la Paix 13001 MARSEILLE *Tél:* 04.91.54.90.09	*Tél:*

CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date: 26/04/2019 Lieu MARSEILLE

Qualité et nom du signataire: GERANT

Signature FRADELLA MAX

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Cegid Group

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Certifié conforme le 02/07/19

rmulaire obligatoire
ticle 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

ntant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ntant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ntant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes erposées					d	
					e	
Montant des distributions res que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					f	
					g	
					h	
ntant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ntant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ntant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

m, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
ntant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	18 082	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
rocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ANNEXE DECLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES

31/12/201

Détail des réintégrations diverses		
penalites non deductibles		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		1 085
Total des déductions diverses	**350**	1 085

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406	
	Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 280	442 2 349	444	446 18 629	18 629
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456	
	Matériel de transport	460	28 240	462	464	466 28 240	28 240
	Autres immobilisations corporelles	470	1 849	472	474	476 1 849	1 849
Immobilisations financières		480		482	484	486	
TOTAL		490	46 369	492 2 349	494	496 48 718	48 718

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500		502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516
	Constructions	520		522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 853	532 3 222	534	536 8 075
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
	Matériel de transport	550	27 314	552 926	554	556 28 240
	Autres immobilisations corporelles	560	728	562 450	564	566 1 178
TOTAL		570	32 895	572 4 598	574	576 37 493

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	12 755
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	12 755
Déficits de l'exercice	860	2 545
Total des déficits restant à reporter	870	15 300

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	21 504
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 996
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

ormulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

(5)

Désignation de l'entreprise : Société ABELIA SERVICES — Néant [x]*

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 — Durée en nombre de mois : 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence	024		160			
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 49179872400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABELIA SERVICES

ADRESSE (voie) 32 L'OREE DU BOIS

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique FRADELLA | Prénom(s) CLAUDE

Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 120667 | N° Département 13 | Commune MARSEILLE | Pays

Adresse : N° 75 | Voie LES HAUTS DE LA MARTINE

Code postal 13011 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique FRADELLA | Prénom(s) MAX

Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 160964 | N° Département 13 | Commune MARSEILLE | Pays

Adresse : N° 32 | Voie L'OREE DU BOIS

Code postal 13011 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III au C.G.I.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / (1)

N° de dépôt

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122018 **N° SIRET** 49179872400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABELIA SERVICES

ADRESSE (voie) 32 L'OREE DU BOIS

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ABELIA SERVICES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : ***32 l'orée du bois 13011***

RCS ***Marseille n ° B 491 798 724***

Assemblée générale du 30 juin 2019

A Marseille le 30 juin 2019 à 10 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le (date d'envoi de la convocation).

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° Max Fradella détenant 150 parts sociales

2°Claude Fradella détenant 150 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 300 parts sur les 300 parts formant le capital de la société.

Monsieur Max Fradella préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;

- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;

- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus à la gérance ;

- Affectation du résultat ;

- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 30/12/2018, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de 1460 euros.

MF CF

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 1460 euros, est affecté au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : dividende par action, nombre d'actions, abattement 0 euros
- Exercice n-2 : dividende par action, nombre d'actions, abattement 0 euros
- Exercice n-3 : dividende par action, nombre d'actions, abattement 0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

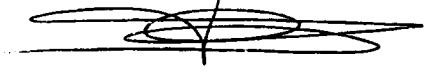
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,

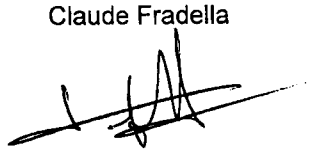
À Marseille le 30 juin 2019

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Max Fradella



Claude Fradella



Certifié conforme le 01/07/24

